



**RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FDVA**

FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

# CAMPAGNES FDVA 2022

Réunion DREAL du 17 décembre 2021

# 1. Calendrier 2022



**17 janvier**

Lancement des campagnes et ouverture du téléservice LeCompteAsso pour déposer les demandes



**7 mars**

Clôture du dépôt des demandes



**18 mai**

Réunion de la commission régionale pour avis sur les propositions de financement FDVA1 et FDVA2 de l'ensemble de la région



**31 mai**

Publication des décisions



**Juin-août**

Notification et versement des subventions

## 2. Enveloppes prévisionnelles 2022

### Enveloppe FDVA1

- 325 000 euros

### Enveloppe FDVA2

- 1 266 333 euros sanctuarisés pour l'ensemble de la région Pays de la Loire
- Une dotation supplémentaire issue des comptes tombés en déshérence au bout de 30 ans qui sera connue en mars 2022 (pour mémoire, en 2021, cette dotation a représenté 911 879 euros pour la région)

## 3. Priorités régionales FDVA 1

### FDVA1 – formation des bénévoles annuelle

<b>Publics cible</b>	Bénévoles dirigeants Bénévoles responsables d'activités Futurs ou nouveaux bénévoles Associations de 2 ETP au plus
<b>Thématiques</b>	Gouvernance associative – parcours d'engagement Culture numérique Lutte contre les discriminations : <b>dont                  notamment les actions de formation                  permettant l'accès aux responsabilités                  associatives des publics plus éloignés</b>
<b>Territoires</b>	QPV, ZRR
<b>Financements</b>	500 €/ jour

### FDVA1 – formation des bénévoles pluriannuelle **NOUVEAU**

<b>Associations cible</b>	Toute association qui serait en mesure de formaliser une demande portant sur un plan de formation sur 3 ans en fonction des 3 publics: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux bénévoles</li> <li>• Bénévoles réguliers</li> <li>• Bénévoles dirigeants</li> </ul>
<b>Modalités</b>	L'association devra choisir d'effectuer une demande pluriannuelle <u>OU</u> une demande annuelle (il ne sera pas possible d'attribuer un financement pluriannuel et un financement annuel à la même association dans le cadre du FDVA1) Attente des précisions nationales d'ici début janvier
<b>Financements</b>	Montant indicatif correspondant a minima à 30% de l'enveloppe régionale

## 4. Orientations et priorités FDVA2

	Financement global	Nouveaux projets ou projets innovants
Priorités	<p>Associations de 2 ETP au plus dont l'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• concourt au dynamisme de la vie locale</li> <li>• mobilise une participation citoyenne significative</li> </ul> <p>Possibilité de déroger au plafond de 2 ETP, au cas par cas car il s'agit d'une priorité et non d'un critère</p>	<p><b>Priorités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attention aux projets qui contribuent aux enjeux contemporains de transformation de la société</li> <li>• Attention aux projets qui concourent à l'accompagnement des petites associations</li> <li>• Attention aux projet qui sont bien en complémentarité avec l'existant</li> </ul> <p><b>Par « nouveau », il faut entendre:</b>                      « introduire quelque chose de nouveau dans la pratique, au regard de ce qui se fait ailleurs ». Cette nouveauté peut concerner la nature de l'action, le territoire d'intervention, et/ou la gouvernance du projet, c'est-à-dire la méthode et le pilotage.</p> <p><b>Par « innovant », il faut entendre:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diffusable et transférable (à d'autres associations, dans d'autres lieux, etc.). Aussi, il est souhaitable de faire apparaître dans la demande de subvention les moyens de transmission ou de partage envisagés.</li> <li>• pérenne (toute l'année) et ne pas se résumer uniquement à un événementiel (concert, journée, festival, etc.).</li> </ul>
Financements	De 1 000 à 5 000 euros	De 3 000 à 10 000 euros par association

# Lien utile

<https://pays-de-la-loire.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique73>